



Association Romande des Intermédiaires Financiers

Rue de Rive 8 – Case postale 3178 – 1211 Genève 3

Tél. 022 310 07 35 – Fax 022 310 07 39 – www.arif.ch - e-mail : info@arif.ch

Communiqué de presse

L'Association Romande des Intermédiaires Financiers (ARIF) marque l'entrée dans sa vingtième année d'activité en lançant le premier outil de formation par e-learning en matière LBA.

Le but de ce module complémentaire de formation est d'accompagner les intermédiaires financiers vers un haut niveau de connaissances et de savoir-faire en matière de prévention contre le blanchiment d'argent (LBA) et de lutte contre le financement du terrorisme. Le lancement de cette plateforme confirme les ambitions de l'association dans son évolution comme futur organisme de surveillance (AO/OS) selon le nouveau droit des marchés financiers voté le 15 juin 2018 par les Chambres fédérales.

L'ARIF, organisme d'autorégulation LBA, a développé pendant 20 ans des programmes de formation pour ses 450 membres et les quelque 1'200 collaborateurs qu'ils emploient. Ces programmes sont reconnus parmi les meilleurs du genre proposés en Suisse avec une quinzaine de séminaires pluridisciplinaires par année. Les réflexions sur la mise en place d'un système de e-learning, inspiré des modèles d'apprentissage appliqués en aéronautique, se concrétisent en 2018, vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la LBA.

Cette innovation traduit non seulement une volonté de se démarquer sur le plan technologique, mais aussi et surtout celle de fournir aux membres un nouveau support en vue d'aiguillonner leur intérêt sur les sujets développés.

En plus des nombreux cours de base et de perfectionnement organisés à travers tout le pays, l'ARIF inaugure ainsi la première plateforme d'apprentissage LBA en ligne. Les modules e-learning sur support vidéo ont été conçus pour couvrir l'ensemble des obligations de diligence LBA des intermédiaires financiers (connaissance des clients, clarification des opérations, documentation, communications au MROS, etc.). Cette formation à distance permet aussi un primo-apprentissage accessible à tous les collaborateurs devant recevoir une formation. Une version en anglais est en préparation.

Ce support, complément d'apprentissage bien accueilli par les membres, renforce l'ARIF dans sa position d'organisme formateur reconnu par la FINMA. Depuis près de deux ans, l'association se prépare à la mise en œuvre des nouvelles lois sur les services financiers et sur les établissements financiers (LSFin/LEFin) applicables aux gérants de fortune indépendants et aux Trustees.

Genève, le 26 juin 2018

Personnes de contact:

Norberto Birchler, directeur : tél + 41 (0)77 401 66 78, birchler@arif.ch

Guy Châtelain, prés. commission formation et information, tél + 41 (0)22 311 22 23, guy.chatelain@mentha.ch